

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01.01.2025 au 31.12.2025

Apedi Alsace

60 rue de la Grossau

67100 STRASBOURG

Apédi Alsace

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Apédi Alsace,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Apédi Alsace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans « Changement de réglementation comptable » relatifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 et ses incidences sur l'établissement des comptes de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les dotations ou produits de tarification perçus ou à percevoir ;
- le suivi des fonds associatifs ;
- le suivi des créances clients ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 8 juin 2026



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Bilan Actif des Associations et Fondations
Dossier : CAPEDI - CONSO APEDI - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	245 974,92	245 974,92	-	-
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement	1 674,40	1 674,40		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	256 009,00	249 119,92	6 889,08	10 337,88
Fonds de commerce	7 000,00		7 000,00	7 000,00
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				7 320,00
Immobilisations corporelles				
Terrain	946 673,84	90 410,89	856 262,95	856 912,75
Constructions	22 965 369,28	15 872 307,63	7 093 061,65	6 886 670,81
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 433 416,96	3 850 114,55	583 302,41	663 301,41
Autres immobilisations corporelles	12 451 959,45	10 055 197,78	2 396 761,67	2 352 709,05
Immobilisations corporelles en cours,avances et acomptes	1 489 105,25		1 489 105,25	1 102 020,11
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	700 000,00		700 000,00	
Immobilisations financières				
Participations	142 792,59		142 792,59	142 792,59
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	392 934,22		392 934,22	385 072,62
Prêts	488 877,02		488 877,02	350 288,92
Autres immobilisations financières	348 691,71		348 691,71	331 343,71
TOTAL II	44 624 503,72	30 118 825,17	14 505 678,55	13 095 769,85
Actif circulant				
Stocks et en cours	314 609,48	-	314 609,48	288 031,78
Matières premières et autres approvisionnements	313 469,18		313 469,18	285 282,06
En-cours de production	1 140,30		1 140,30	2 749,72
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 549 947,59	10 310,60	2 539 636,99	1 821 590,47
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	702 352,12	3 291,00	699 061,12	977 725,76
Charges constatées d'avance	83 258,89	-	83 258,89	86 665,39
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	6 984 232,30	101 499,00	6 882 733,30	6 636 800,39
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	15 523 198,86		15 523 198,86	15 683 641,63
TOTAL III	26 157 599,24	115 100,60	26 042 498,64	25 494 455,42
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	71 028 077,88	30 479 900,69	40 548 177,19	38 590 225,27



Bilan Passif des Associations et Fondations		
Dossier : CAPEDI - CONSO APEDI - Périodes de : 01/2025 à 12/2025		

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 695 170,91	2 695 170,91
Fonds propres complémentaires	2 098 160,28	2 098 160,28
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	25 969,40	25 969,40
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	14 666 906,02	13 823 160,56
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	14 666 906,02	13 823 160,56
Autres réserves	547 063,72	547 063,72
Report à nouveau	638 667,02	1 905 958,06
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	3 542 028,26	3 961 794,61
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 2 306 490,05	- 1 185 170,89
dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	- 611 649,08	- 594 914,08
dont charges des activités SMS de prise en compte différée	15 777,89	15 777,89
Résultat en attente d'affectation	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	330 771,12	899 904,21
Situation nette (sous total)	21 002 708,47	20 671 937,35
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	1 417 666,96	1 646 231,66
Provisions réglementées	4 521 164,69	4 242 344,19
TOTAL I	26 941 540,12	26 560 513,20
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	818 050,94	118 050,94
Fonds dédiés	1 760 426,95	1 593 138,99
TOTAL II	2 578 477,89	1 711 189,93
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 355 397,18	2 250 757,39
Provisions pour charges	574 078,37	594 649,24
TOTAL III	2 929 475,55	2 845 406,63
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 245 143,63	1 690 026,91
Emprunts et dettes financières diverses	9 203,94	8 437,56
Instruments financiers à terme	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 330 036,74	1 233 531,14
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 550 482,63	3 502 010,42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	239 558,00	121 996,91
Autres dettes	303 056,42	423 147,98
Produits constatés d'avance	421 202,27	493 964,59
TOTAL IV	8 098 683,63	7 473 115,51
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 548 177,19	38 590 225,27



Compte de Résultat des Associations et Fondations

Dossier : CAPEDI - CONSO APEDI - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	115 699,12	110 588,97
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de service	4 034 350,98	4 044 665,36
Dont parrainages		
Production stockée ou déstockage de production	- 1 609,42	- 2 062,08
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	31 241 576,11	30 508 376,02
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	29 469 042,89	28 911 427,76
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	92 433,27	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	820 611,76	
Contributions financières	21 185,00	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	62 609,45	104 838,93
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	18 265,33	-
Utilisations des fonds dédiés	61 029,49	55 021,61
Autres produits	5 632 129,84	5 776 671,52
TOTAL I	42 098 280,93	40 598 100,33
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		34,10
Variation de stock	- 28 134,68	- 69 831,97
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 389 883,17	1 544 733,20
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 876 058,80	9 203 864,14
Aides financières	27 650,08	23 906,30
Impôts, taxes et versements assimilés	1 883 043,53	1 850 624,23
Salaires	18 969 742,06	18 656 515,59
Cotisations sociales	6 666 825,82	6 756 416,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 651 904,53	1 713 287,06
Dotations aux provisions	135 410,50	134 260,63
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Report en fonds dédiés	928 317,45	143 067,80
Autres Charges	173 652,36	71 125,58
TOTAL II	41 674 353,62	40 028 002,73
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	423 927,31	570 097,60
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	121 458,01	50 336,54
Autres intérêts et produits assimilés	135 551,84	220 774,10
Reprises sur dépréciations et provisions	117 862,00	154 269,50
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	7 365,71	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	4 500,00	
TOTAL III	386 737,56	425 380,14
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	101 499,20	117 861,80
Intérêts et charges assimilées	41 100,11	43 114,17
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	2 400,00	10 234,07
TOTAL IV	144 999,31	171 210,04
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	241 738,25	254 170,10
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	665 665,56	824 267,70



Compte de Résultat des Associations et Fondations Dossier : CAPEDI - CONSO APEDI - Périodes de : 01/2025 à 12/2025
--

	Exercice 2025	Exercice 2024
--	---------------	---------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	1 887,06	465 078,22
TOTAL V	1 887,06	465 078,22

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	280 707,50	369 387,71
TOTAL VI	280 707,50	369 387,71

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 278 820,44	95 690,51
---------------------------------------	--------------	-----------

Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	56 074,00	20 054,00

Total des produits (I+III+V)	42 486 905,55	41 488 558,69
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	42 156 134,43	40 588 654,48

EXCEDENT OU DEFICIT	330 771,12	899 904,21
----------------------------	------------	------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	46 985,00	
TOTAL	46 985,00	-

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	46 985,00	
TOTAL	46 985,00	-



L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 avril 2026.

TOTAL BILAN : 40 548 177.19€

RESULTAT : 330 771.12 €

1. Faits marquants

- Même si la hausse des prix a marqué le pas, les tarifs de l'énergie de l'alimentation n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant l'inflation. La fin du bouclier tarifaire a pesé lourdement sur les dépenses d'électricité et de gaz cette année encore.
- Grâce à une démarche volontariste par rapport à la politique tarifaire et une attention portée à la rentabilité de leurs contrats les ESAT Commerciaux ainsi que l'entreprise adaptée ont dégagés un résultat excédentaire de 483 362€.
- Les financeurs ont octroyé des moyens supplémentaires :
 - o conjoncturels :
 - § CEA : néant
 - § ARS :
 - Financement de déficits antérieurs à hauteur de 294 103.88€
 - Crédits non reconductibles à hauteur de 259 409.97€
 - o pérennes :
 - § CEA :
 - Financement du Ségur pour tous à hauteur de 185 010 €
 - Augmentation de la dotation du Foyer Paul Henner pour faire face à l'augmentation du loyer en lien avec les travaux pour 100 000 €
 - § ARS :
 - Rebasage à hauteur de 270 000 €
 - Pérennisation d'une subvention pour le CRPEH – EMPEH à hauteur de 60 000 € contre 57 500 € non pérenne pour le moment
- A la date de la clôture, 2 litiges sociaux sont est en cours. Le montant total provisionné est de 122 842,37 €.
- A la clôture un litige commercial est provisionné à hauteur de 440 834.09 €
- La Commission finance s'est réunie les 23 avril 2025 et 13 octobre 2025
- Les CGI (contrôles de gestion interne), consistant en des vérifications aléatoires des dépenses réalisées, se sont déroulés après l'Assemblée Générale de novembre et décembre pour le FHPH et la SAS, le CAMSP, le Siège Associatif, le CRPEH – EMPEH.

- Le CPOM TREMPLIN–SIFAS n'a toujours pas de compensation complète et pérenne de la subvention, toutefois le rebasage de respectivement 150 000 et 50 000€ obtenu en 2023 et de 80 000€ obtenu en 2025 permet de limiter le reste à charge pour l'association
- Le résultat 2025 est excédentaire. Les éléments relatés ci-dessus expliquent cet excédent. Toutefois des points d'attention demeurent
 - o le versement mobilité (exonérés jusqu'à présent) est une nouvelle dépense correspondant à 2% de la masse salariale à hauteur de 224 405.95€ pour 2025.
 - o L'insuffisance de financement des foyers (Saverne – FAME – FPS) et la non reprise des résultats déficitaires par la CEA.

Le CA du mardi 28 avril 2026 s'est prononcé favorablement :

- Ø sur l'affectation des résultats excédentaires, prioritairement à l'investissement ou en compensation des charges d'amortissements.



2. Présentation de l'association

L'Apedi Alsace a été constituée au 1er janvier 2021 suite à la fusion-absorption par l'Aapei de Strasbourg de l'AAPEI de Saverne et de l'Association Travail & Espérance.

L'Apedi Alsace est une Association à but non lucratif dont la mission a été reconnue d'utilité publique en mai 2015.

L'Association adhère à l'Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (Unapei) et à ses différents échelons territoriaux.

Sa zone d'action s'étend dans le département du Bas-Rhin, principalement sur le territoire de l'Eurométropole et la région de Saverne. Elle peut, exceptionnellement, s'étendre au-delà du secteur préalablement défini, voire à d'autres départements. Elle agit conjointement avec les associations, les fondations et les établissements du même secteur d'activité.

Son Siège Social est établi au 60 rue de la Grossau - 67100 STRASBOURG.

Partie intégrante du mouvement parental, l'Apedi Alsace a pour buts de :

1. poursuivre au sein de l'Unapei, la défense, tout au long de leur vie, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes) et de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur inclusion sociale et/ou professionnelle,
2. apporter à ces familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel l'appui moral et matériel indispensable, développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative,
3. favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, proposer un accompagnement à la parentalité, assurer la pleine participation des familles et des personnes en situation de handicap intellectuel,
4. rechercher activement et expérimenter toute innovation, de toute nature, notamment technique et organisationnelle, permettant l'accomplissement de chacun des Projets de Vie des personnes en situation de handicap intellectuel,
5. venir en aide aux familles et aux personnes en situation de handicap intellectuel en :
 - leur communiquant toutes informations utiles et en leur prodiguant des conseils,
 - promouvant et en mettant en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes en situation de handicap intellectuel (jeunes enfants, enfants, adolescents et adultes),
6. défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes en situation de handicap intellectuel auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de tutelles, etc...



7. et, de manière générale, initier, concevoir, organiser et/ou mettre en œuvre toute activité sociale, médico-sociale, sanitaire, économique, de formation ou autre, susceptible, directement ou indirectement, de contribuer à l'amélioration de la situation individuelle ou collective des personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles.

Les valeurs de l'Apedi Alsace s'inscrivent dans celles du mouvement parental Unapei. Elles reposent sur le socle que constitue la famille au sens le plus large. Celle-ci a son rôle primordial dans l'accueil, l'accompagnement et l'insertion dans la société de la personne handicapée mentale.

L'Apedi Alsace gère à fin 2025, 27 établissements, services et dispositifs, emploie 500 salariés qui accompagnent 1300 enfants, adolescents et adultes déficients intellectuels, autistes ou polyhandicapés.



3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 modifié par le règlement 2022-06, aux prescriptions du Code de commerce, au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

3.2 Changement de réglementation comptable

3.2.1 Contexte réglementaire

À compter des comptes afférents à l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023

Ce règlement a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, notamment en :

- redéfinissant le résultat exceptionnel, désormais limité aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel (les seuls éléments restant inscrits par nature en résultat exceptionnel étant les provisions réglementées, les corrections d'erreurs et les changements de méthode comptable) ;
- supprimant la technique des transferts de charges et en prévoyant, pour les cas concernés (corrections de comptes, frais d'émission d'emprunts, refacturations, remboursements de charges), des traitements comptables alternatifs en charges et produits courants ;
- simplifiant le plan des comptes, avec la suppression d'environ 200 comptes et le maintien d'un plan unique comprenant des comptes d'utilisation obligatoire et des comptes d'utilisation facultative ;
- modernisant et simplifiant les modèles d'états financiers, avec la suppression de certains modèles (modèle du système développé et le bilan en liste) et la réorganisation des informations à fournir en annexe.



Les conséquences de ces modifications du plan comptable général sur le plan comptable applicable aux organismes sans but lucratif, et en particulier aux associations relevant du règlement ANC n° 2018-06, sont intégrées par le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 (article 5), qui modifie notamment la nomenclature des comptes (article 320-2), le modèle de bilan (article 421-1) et le modèle de compte de résultat (article 422-2) du règlement ANC n° 2018-06.

3.2.2 Date et modalités de première application

Le règlement ANC n° 2022-06 est applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'association Route Nouvelle Alsace a appliqué ce règlement à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, sans application anticipée.

Les changements induits par ce nouveau cadre sont appliqués de manière rétrospective, dans le respect des dispositions de première application prévues par le règlement ANC n° 2022-06 et ses textes de coordination (notamment le règlement ANC n° 2023-03 pour les organismes sans but lucratif).

3.2.3 Principaux changements comptables et effets sur la comparabilité des comptes

La réforme du plan comptable général et ses déclinaisons sectorielles pour les associations ont pour objectif d'améliorer la lisibilité, la transparence et la comparabilité des comptes annuels.

Les principaux reclassements et changements de présentation décrits ci-dessous peuvent toutefois affecter la comparabilité directe de certains postes entre l'exercice 2025 (premier exercice d'application) et l'exercice 2024.

Lorsque cela est significatif, l'association fournit, dans les notes correspondantes de l'annexe, les informations qualitatives et/ou quantitatives nécessaires à une bonne compréhension de ces effets.

Les principaux impacts, pour l'association, des changements introduits par le règlement ANC n° 2022-06 et par le règlement ANC n° 2023-03 sur les comptes annuels sont les suivants :

- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est désormais limité aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, c'est-à-dire non liés à l'exploitation normale et courante de l'association.

En conséquence :



Certaines opérations qui étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel et qui ne répondent pas à cette nouvelle définition sont désormais enregistrées en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Seul demeurent, par nature, en résultat exceptionnel : les provisions réglementées, les corrections d'erreurs et les changements de méthode comptable.

- Suppression des transferts de charges

La technique des transferts de charges est supprimée.

Les remboursements de charges, refacturations et autres opérations qui donnaient lieu, antérieurement, à l'utilisation de comptes de transferts de charges sont désormais comptabilisés directement en produits ou en diminution des charges concernées, selon les traitements alternatifs prévus par le règlement.

Les transferts de charges N-1 se retrouvent cette année dans la partie « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Plan des comptes et modèles d'états financiers

Le plan des comptes utilisé par l'association a été adapté afin de tenir compte :

- de la suppression d'environ 200 comptes prévue par le règlement ANC n° 2022-06 ;
- du maintien d'un plan unique distinguant les comptes d'utilisation obligatoire et les comptes d'utilisation facultative ;
- de la mise à jour de la nomenclature des comptes et des modèles de bilan et de compte de résultat figurant dans le règlement ANC n° 2018-06 telle que modifiée par le règlement ANC n° 2023-03 (articles 320-2, 421-1 et 422-2).

Les modèles d'états financiers (bilan et compte de résultat) ont été alignés sur les nouveaux schémas issus de cette réforme.

Les dons, legs et contributions financières sont positionnés dans les ressources liées à la générosité du public. En 2024 ils apparaissaient dans les autres produits pour un total de 87 659.90€ pour les dons et 25 445€ pour les cotisations.

- Informations en annexe

Les informations à produire en annexe ont été revues, regroupées et réorganisées par type d'information, conformément aux nouvelles dispositions du plan comptable général et aux adaptations sectorielles prévues pour les associations.

L'association a, en conséquence :



- restructuré la présentation de ses notes annexes,
- adapté les tableaux et informations spécifiques prévus par le règlement ANC n° 2018-06

3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.

Information par poste significatif, soit :

- ü Éléments constitutifs : frais d'établissement de 245 974,92 €
frais & études de 1 674,40 €
Concessions & droits assimilés de 256 009 €
Les autres immobilisation incorporelles 7000€

- ü Méthodes amortissements : linéaires.

3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Les frais accessoires sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations ou comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

Les immobilisations acquises avec clause de réserve de propriété sont les suivantes : ESAT, avec réserve hypothécaire de la Collectivité Européenne d'Alsace.



Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été constatée.

L'Apedi Alsace a été bénéficiaire d'un leg contenant un bien immobilier estimé à 700 000€ cette valeur vient augmenter l'actif au 31.12.2025.

3.5 Titres immobilisés et activité de portefeuille

L'Apedi Alsace détient depuis 2014 une part de 1 000 € du capital social du groupement de coopération Gia4.

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

1. L'action logement est un prêt porté à l'actif du bilan, valorisé au 31/12/2025 à 402 461 €
2. Information par poste significatif : 56 221.84 € de dépôts et cautions.

3.6 Précisions sur les stocks et encours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est défini comme suit :

- § prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, diminués des remises, des rabais et escomptes de règlement),
- § + coûts directement attribuables (frais de transport, frais de manutention, ...),
- § + charges de stockage, le cas échéant.

Le coût de production comprend :

- § les coûts directement liés aux unités produites (main d'œuvre directe),
- § les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour les biens fongibles, l'évaluation se fait par application du coût moyen pondéré ou selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

Nous n'avons pas de stock avec clause de réserve de propriété.



3.7 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

3.8 Fonds associatifs

Certains fonds associatifs ne sont pas mis définitivement à disposition.

Ils sont appelés FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (apports, libéralités ou subventions sous réserve d'une clause formelle de reprise).

3.9 Subventions d'investissement

Il s'agit de subventions affectées à des investissements dont la charge de renouvellement n'incombe pas à l'Association.

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés avec lesdites subventions.

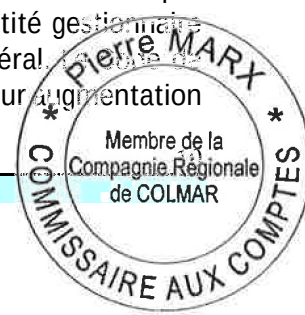
3.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- § complément de rémunération des travailleurs handicapés : 511 032.45 €
- § Indemnités de départ en retraite : 1 397 720.64 €
- § litiges prud'homaux : 122 842.37 €
- § hausse des loyers de l'IME Le Tremplin : 63 045.92€
- § litige commercial : 440 834.09€
- § abondements CPF : 394 000.08€

3.11 Provisions réglementées

Le règlement ANC n°2019-04 prévoit que lorsqu'une provision réglementée est pratiquée dans le compte administratif d'un établissement, cette provision est comptabilisée dans les comptes de l'entité gestionnaire conformément à l'article 214-8 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. L'Action Sociale et des Familles prévoit plusieurs types de provisions réglementées dont celles pour augmentation



du besoin en fonds de roulement, pour plus-value de cession d'actif et pour renouvellement d'immobilisations. Pour ces dernières, le règlement ANC n°2019-04 prévoit une comptabilisation en fonds dédiés.

3.12 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une charge ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (cpte 689).

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un produit REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (cpte 789)

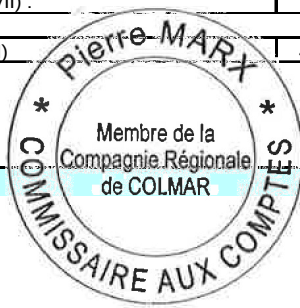
3.13 Dettes

Les dettes sont également présentées en annexe, en fonction de leur nature (sociales, fiscales ou autres) et de leur ancienneté.



4.1 Etats des immobilisations

Libellé	Valeur Brute Début d'Exercice 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur Brute Fin d'Exercice 2025
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	245 975			245 975
Frais de recherche et de développement	1 674			1 674
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	280 695		24 686	256 009
Droit au bail				
Fonds commercial	7 000			7 000
Autres immobilisations incorporelles				
Comptes ""Immo incorporelles"" non prévus dans le plan comptable				
Total Immobilisations incorporelles (I) :	535 345		24 686	510 658
Immobilisations corporelles :				
Terrains	854 432			854 432
Agencements et aménagements de terrains	92 242			92 242
Constructions	21 574 089	704 252		22 278 341
Constructions sur sol d'autrui	381 323	305 705		687 028
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 352 273	111 456	30 313	4 433 417
Autres immobilisations corporelles :	11 517 197	656 969	304 271	11 869 895
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 001 150	277 388	34 546	5 243 993
Matériel de transport	2 162 912	76 060	184 930	2 054 042
Matériel de bureau et matériel informatique	1 466 799	155 541	60 245	1 562 095
Mobilier	2 886 336	147 980	24 550	3 009 766
Cheptel				
Emballages récupérables				
Autres	517 197	68 560	3 693	582 064
Total Immobilisations corporelles (II) :	39 288 753	1 846 943	338 276	40 797 420
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés		700 000		700 000
Immobilisations en cours :				
Immobilisations corporelles en cours	1 090 307	1 524 917	1 137 304	1 477 920
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	7 320		7 320	-
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	11 713	703	1 231	11 185
Comptes ""Immo en cours"" non prévus dans le plan comptable				
Total Immobilisations en cours (IV) :	1 109 340	1 525 621	1 145 855	1 489 105
Entreprises liées - Parts et créances (V) :	1 000			1 000
Participations et créances rattachées à des participations :				
Titres de participation	15			15
Autres formes de participation	141 778			141 778
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés				
Comptes ""Participations et créances rattachées à des participations"" non prévus dans le plan comptable				
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :	141 793		-	141 793
Autres immobilisations financières :				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'actif de portef. (droit de propriété)	384 618	8 316		392 934
Titres immobilisés (droit de créance)	454		454	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts	350 289	138 588		488 877
Dépôts et cautionnements versés	38 874	19 354	2 006	56 222
Autres créances immobilisées	292 470			292 470
Actions propres ou parts propres				
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés				
Comptes ""Autres immo financières"" non prévus dans le plan comptable				
Total Autres immobilisations financières (VII) :	1 066 705	166 258	2 460	1 230 503
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	42 142 935	4 238 821	1 511 278	44 870 479



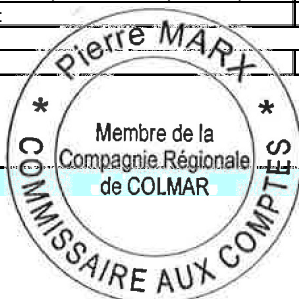
Détail des augmentations de l'exercice

Libellé	Augmentation de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val						
Droit au bail						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Comptes ""Immobilisations incorporelles"" non prévus dans le plan comptable						
Total Immobilisations incorporelles (I) :						
Immobilisations corporelles :						
Terrains						
Agencements et aménagements de terrains						
Constructions	704 252	671 433		32 819		
Constructions sur sol d'autrui	305 705	297 054		8 651		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	111 456			111 456		
Autres immobilisations corporelles :	656 969	97 376	-	559 593		
Installations générales, agencements, aménagements divers	277 388	97 376		180 012		
Matériel de transport	76 060			76 060		
Matériel de bureau et matériel informatique	155 541			155 541		
Mobilier	147 980			147 980		
Cheptel						
Emballages récupérables						
Autres	68 560			68 560		
Total Immobilisations corporelles (II) :	1 846 943	1 065 863	-	781 080		
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	700 000			700 000		
Immobilisations en cours :						
Immobilisations corporelles en cours	1 524 917	71 970		1 452 948		
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	703	703				
Comptes ""Immobilisations en cours"" non prévus dans le plan comptable						
Total Immobilisations en cours (IV) :	1 525 621	72 673	-	1 452 948		
Entreprises liées - Parts et créances (V) :						
Participations et créances rattachées à des participations :						
Titres de participation						
Autres formes de participation						
Créances rattachées à des participations						
Créances rattachées à des sociétés en participation						
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés						
Comptes ""Participations et créances rattachées à des participations"" non prévus dans le plan comptable						
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :						
Autres immobilisations financières :						
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'actif de portef. (droit de pr	8 316			8 316		
Titres immobilisés (droit de créance)						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts	138 588			138 588		
Dépôts et cautionnements versés	19 354			19 354		
Autres créances immobilisées						
Actions propres ou parts propres						
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés						
Comptes ""Autres immobilisations financières"" non prévus dans le plan comptable						
Total Autres immobilisations financières (VII) :	166 258			166 258		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	4 238 821	1 138 535	-	3 100 286		



Détail des diminutions de l'exercice

Libellé	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val	24 686					24 686
Droit au bail						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Comptes ""Immobilisations incorporelles"" non prévus dans le plan comptable						
Total Immobilisations incorporelles (I) :	24 686					24 686
Immobilisations corporelles :						
Terrains						
Agencements et aménagements de terrains						
Constructions						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 313			17 335		12 977
Autres immobilisations corporelles :	304 271	-	-	86 083	-	218 188
Installations générales, agencements, aménagements divers	34 546					34 546
Matériel de transport	184 930			86 083		98 847
Matériel de bureau et matériel informatique	60 245					60 245
Mobilier	24 550					24 550
Cheptel						
Emballages récupérables						
Autres	3 693					3 693
Total Immobilisations corporelles (II) :	338 276	-	-	103 418	-	234 858
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations en cours :						
Immobilisations corporelles en cours	1 137 304	1 137 304				-
Immobilisations incorporelles en cours						-
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	7 320		7 320			-
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	1 231	1 231				-
Comptes ""Immobilisations en cours"" non prévus dans le plan comptable						
Total Immobilisations en cours (IV) :	1 145 855	1 138 535	7 320	-	-	-
Entreprises liées - Parts et créances (V) :						
Participations et créances rattachées à des participations :						
Titres de participation						
Autres formes de participation						
Créances rattachées à des participations						
Créances rattachées à des sociétés en participation						
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés						
Comptes ""Participations et créances rattachées à des participations"" non prévus dans le plan comptable						
Total Participations et créances rattachées à des participations (VI) :	-					
Autres immobilisations financières :						
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'actif de portef.						
(droit de propriété)						
Titres immobilisés (droit de créance)	454			454		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts						
Dépôts et cautionnements versés	2 006			2 006		
Autres créances immobilisées						
Actions propres ou parts propres						
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés						
Comptes ""Autres immobilisations financières"" non prévus dans le plan comptable						
Total Autres immobilisations financières (VII) :	2 460	-	-	2 460	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 511 278	1 138 535	7 320	105 879	-	259 544



4.2 Tableau des amortissements

Amortissements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2025	Amortissements Cumulés 2025
Amortissements des immobilisations incorporelles						
2801 - Frais d'établissement	1 à 3 ans	linéaire	245 975			245 975
2803 - Frais de recherche et de développement	5 ans	linéaire	1 674			1 674
2804 - Contributions aux investissements communs des GHT		linéaire				
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	1 à 5 ans	linéaire	270 357	3 449	24 686	249 120
2808 - Autres immobilisations incorporelles		linéaire				
Amortissements des immobilisations corporelles						
2811 - Terrains	3 à 20 ans	linéaire	89 761	650		90 411
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure		linéaire				
2813 - Constructions sur sol propre	1 à 62 ans	linéaire	14 971 302	764 898		15 736 200
2814 - Constructions sur sol d'autrui	5 à 25 ans	linéaire	97 439	38 669		136 108
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	1 à 15 ans	linéaire	3 688 972	191 455	30 313	3 850 115
2818 - Autres immobilisations corporelles	1 à 50 ans	linéaire	9 681 685	653 903	280 390	10 055 198
28182 - dont matériel de transport	3 à 7 ans	linéaire	1 820 080	132 524	184 930	1 767 675
28183 - dont matériel de bureau		linéaire				
- dont matériel informatique	1 à 8 ans	linéaire	1 211 932	126 531	53 412	1 285 051
282 - Amortissement des immobilisations reçues en affectation						
TOTAL GENERAL						
			29 047 166	1 653 023	335 389	30 364 800

Les durées indiquées dans le tableau ci-dessus semblent très disparates toutefois concernant les immobilisations encore en cours d'amortissement les fourchettes sont plus restreintes :

- Ø Concessions et licences : 3 ans
- Ø Agencement des terrains 10 ans
- Ø Constructions sur sol propre : 10 à 62 ans
- Ø Constructions sur sol d'autrui : 10 à 25 ans
- Ø Matériel et outillage 3 à 15 ans
- Ø Installations et agencements : 5 à 20 ans
- Ø Matériel de transport : 5 à 7 ans
- Ø Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Ø Mobilier 3 à 10 ans

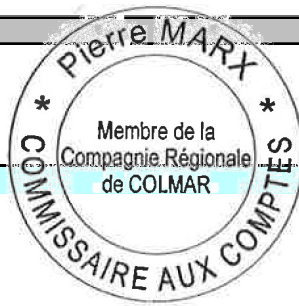


Détail des dotations de l'exercice

Amortissements	Dotation de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801 - Frais d'établissement					
2803 - Frais de recherche et de développement					
2804 - Contributions aux investissements communs des GHT					
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	3 449		3 449		
2808 - Autres immobilisations incorporelles					
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811 - Terrains	650		650		
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			-		
2813 - Constructions sur sol propre	764 898		764 898		
2814 - Constructions sur sol d'autrui	38 669		38 669		
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	191 455		191 455		
2818 - Autres immobilisations corporelles	653 903		653 903		
28182 - dont matériel de transport	132 524		132 524		
28183 - dont matériel de bureau	126 531		126 531		
- dont matériel informatique					
282 - Amortissement des immobilisations reçues en affectation					
TOTAL GENERAL					
	1 653 023	-	1 653 023	-	

Détail des diminutions de l'exercice

Amortissements	Ventilation des diminutions			
	Diminution de l'exercice	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801 - Frais d'établissement				
2803 - Frais de recherche et de développement				
2804 - Contributions aux investissements communs des GHT				
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	24 686			24 686
2808 - Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811 - Terrains				
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
2813 - Constructions sur sol propre				
2814 - Constructions sur sol d'autrui				
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	30 313		17 335	12 977
2818 - Autres immobilisations corporelles	280 390		52 504	227 886
28182 - dont matériel de transport	184 930		86 083	98 847
28183 - dont matériel de bureau	53 412			53 412
- dont matériel informatique				
282 - Amortissement des immobilisations reçues en affectation				
TOTAL GENERAL	335 389	-	69 839	265 549



4.3 Etat des créances

Libellé	Montant brut 2025	DEGRE D EXIGIBILITE	
CREANCES (a)		1 an au plus	à plus d' 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)	142 793		142 793
Prêts (274)	488 877		488 877
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	741 626		741 626
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	2 549 948	2 549 948	
Autres créances clients (4096,4097, etc)	56 098	56 098	
Personnel et comptes rattachés (421,)	3 428	3 428	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	48 266	48 266	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	297 852	297 852	
Autres	296 709	296 709	
Charges constatées d'avance (486)	83 259	83 259	
TOTAL CREANCES	4 708 854	3 335 559	1 373 296

4.4 Etats des dettes

Libellé	Montant brut 2025	DEGRE D EXIGIBILITE		
DETTE (b)		1 an au plus	à plus d' 1 an	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (161)				
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	2 245 144	429 292	952 057	863 795
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	9 204		9 204	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	1 330 037	1 330 037		
Personnel et comptes rattachés (421,)	583 171	583 171		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 471 927	1 471 927		
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	1 495 385	1 495 385		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	239 558	239 558		
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	303 056	303 056		
Produits constatés d'avance (487)	421 202	421 202		
TOTAL DETTES	8 098 684	6 273 628	961 261	863 795



4.5 Etat des provisions

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réserves de Compensation					
106856 - Des Déficits d'Exploitation					
106857 - Des Charges d'Amortissement					
Provisions Réglementées					
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	107 176				107 176
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations	144 347		1 887		142 459
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)					-
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)					-
145 - Amortissements Dérogatoires					-
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)					-
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)					-
148 - Autres provisions réglementées	3 990 822	280 708			4 271 530
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)					-
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	434 368	11 832			446 200
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant	3 100 768	268 876			3 369 643
Provisions pour Risques et Charges					
151 - Provisions pour Risques	845 899	114 511	2 733		957 677
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)	-				-
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	1 404 859	20 900	28 038		1 397 721
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)	-				-
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)	-				-
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)	-				-
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	-				-
158 - Autres Provisions pour Charges	594 649		20 571		574 078
Dépréciations					
29 - Dépréciation des Immobilisations					-
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours					-
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	24 869		11 268		13 602
59 - Dépréciation des Comptes Financiers	117 862	101 499	117 862		101 499
Fonds Dédiés					
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations	118 051	700 000			818 051
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	1 177 933	131 674	6 381		1 303 226
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	348 740	96 643	50 545		394 839
195 - Sur Dons Manuels Affectés	66 466		4 104		62 362
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public					-
TOTAL GENERAL	8 941 672	1 445 935	243 388	-	10 144 219



4.6 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	4 793 331				4 793 331
Fonds propres avec droit de reprise	25 969				25 969
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	14 370 224	693 563	176 841	26 658	15 213 970
Report à nouveau	582 508	206 341	3 052 997	3 203 180	638 667
Excédent ou déficit de l'exercice	899 904	- 899 904			-
Situation nette	20 671 937				20 671 937
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	1 646 232		7 516	236 081	1 417 667
Provisions réglementées	4 242 344		280 708	1 887	4 521 164
TOTAL	26 560 512	0	288 224	237 968	26 610 768



4.7 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus	A l'ouverture de l'exercice	Fonds obtenus dans l'année	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés*
Dons et legs							
Don Prosperit Appart 3 pièces	118 051					118 051	118 051
TOTAL	118 051	-	-	-	-	118 051	118 051
Concours publics							
Fonds dédiés CNR investissement	1 176 681	700 000	-			1 876 681	1 876 681
GOS IME le Rosier Blanc	1 251					1 251	1 251
TOTAL	1 177 933	700 000	-	-	-	1 877 933	1 877 933
Subvention d'exploitation (1)							
Gratification stagiaires	3 835	10 600	8 312			6 122	6 122
Crédit évaluation	1 067					1 067	1 067
PCO	29 449					29 449	29 449
Subvention masques	2 331					2 331	2 331
Subvention distributeur de gel	7 013					7 013	7 013
Subvention Falc	1 166					1 166	1 166
Fonds dédiés RTT	50 920					50 920	50 920
Fonds dédiés Salariés	42 405					42 405	42 405
Fonds dédiés Formation	21 765		9 315			12 450	12 450
Fonds dédiés intérêts self	18 000					18 000	18 000
Fonds dédiés test	5 372					5 372	5 372
Fonds dédiés renforcement effectif CAMSP	46 749					46 749	46 749
Fonds dédiés personnel non perenne CAMSP	22 344	10 174				32 518	32 518
Fonds dédiés personnel non perenne Tremplin	10 218	10 163				20 381	20 381
Fonds dédiés personnel non perenne 14- Esat Schilik	6 796	8 174				14 970	14 970
Fonds dédiés personnel non perenne EDPA	2 285					2 285	2 285
Fonds dédiés personnel non perenne EST	10 195					10 195	10 195
Fonds dédiés personnel non perenne ESAT SAVERNE	3 422	3 989				7 411	7 411
Fonds dédiés personnel non perenne Rosier Blanc	10 195	8 174				18 369	18 369
Fonds dédiés personnel non perenne SESSAD Rosier Blanc	2 000	2 000				4 000	4 000
Situation critique IME TREMLIN	18 588	4 813	293			23 109	23 109
Fonds dédiés conf des financeurs Cuisine	17 944		17 944			-	-
Fonds dédiés conf des financeurs Danse	14 680		14 680			-	-
Q/P Produits de tarification CRPEH EMPEH		15 000				15 000	15 000
CNR Situation critique Rosier Blanc		20 027				20 027	20 027
CNR conf financeurs Yoga Fas Licorne		2 249				2 249	2 249
CNR conf financeurs bien être		1 280				1 280	1 280
TOTAL	348 740	96 643	50 545	-	-	394 839	394 839
Ressources liées à la générosité du public							
IME le Rosier Blanc	23 643					23 643	23 643
ESAT aux 3 Relais	4 558					4 558	4 558
FHTH Rennweg	128		255			127	127
IME le Rosier Blanc don spécifique	13 755					13 755	13 755
FAS la Licorne	4 834		424			4 411	4 411
PATIO CAMSP	1 886		1 426			461	461
IME Rosier Blanc maison de la nature	1 662					1 662	1 662
Fonds dédiés Axa investissements	16 000		2 000			14 000	14 000
TOTAL	66 466	-	4 104	-	-	62 362	62 362
TOTAL GLOBAL	1 711 190	796 643	54 649	-	-	2 453 185	2 453 185



4.8 Produits à recevoir

Nature	Montant en fin d'exercice
Redevables produits à recevoir	5 552
Personnel produits à recevoir	2 139
Organismes sociaux produits à recevoir	48 266
Subventions à recevoir	225 866
Etats produits à recevoir	19 422
Autres produits à recevoir	88 906
TOTAL	390 150

4.9 Charges à payer

Nature	Montant en fin d'exercice
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit : intérêts courus	10 949
Fournisseurs factures non parvenues	230 903
Dettes fiscales et sociales (y compris CP)	958 681
Autres charges à payer	9 006
TOTAL	1 209 539



4.10 Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	3 462 196	7 516		3 469 713
Affectées à des biens renouvelables				-
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	- 1 815 965		236 081	- 2 052 046
Affectées à des biens renouvelables				-
TOTAL	1 646 232	7 516	236 081	1 417 667



5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires de l'ensemble de l'association s'élève à 4 150 050.10€ il comprend des prestations ou des participations des personnes accompagnés à hauteur de 578 100.07 et le chiffre d'affaires des ESAT et de l'EA Optimal à hauteur de 3 571 950.03€

Le CA se décompose en plusieurs secteurs d'activité :

- Ø Conditionnement : 1 035 817.09 €
- Ø Restauration : 869 500.51€
- Ø Prestations extérieures : 355 646.40 €
- Ø Ventes de produits finis : 954 201.04 €
- Ø Blanchisserie : 246 241.41€
- Ø Ventes de Mises : 91 199.31€
- Ø Divers : 19 344.27€

5.2 Précisions relatives aux produits et charges inscrits en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des dotations aux provisions et de reprises en lien avec les provisions réglementées prévues au code de l'actions sociale et des familles

- Ø Reprise d'une provision pour travaux à hauteur de 1 887.06 €
- Ø Dotation à la provision réglementée pour produits financiers 268 875.56 €
- Ø Dotation à la provision réglementée afférentes aux plus-values de cessions des immobilisations pour 11 832€



5.3 Résultats par établissements

ETABLISSEMENT	RESULTAT COMPTABLE	RESULTAT SS CONTRÔLE	RESULTAT APEDI
ESAT COM SCHILITGHEIM	208 394,48		208 394,48
ESAT COM MUNDO	194 427,21		194 427,21
ESAT 3 RELAIS COM	70 585,95		70 585,95
EA OPTIMAL	9 954,69		9 954,69
GESTION LOCATIVE	- 321,94		- 321,94
SIEGE ASSOCIATIF	- 24 225,26		- 24 225,26
MULTIACCUEIL	- 2 512,19		- 2 512,19
EMPEH/CRPEH/LAEP	- 23 196,88		- 23 196,88
CAMSP	168 712,24	168 712,24	
TREMLIN	- 22 532,00	- 22 532,00	
IME ROSIER BLANC	63 291,40	63 291,40	
SESSAD SAVERNE	49 036,90	49 036,90	
SIFAS	4 315,26	4 315,26	
FAM EOLYS SOIN	18 602,20	18 602,20	
SIEGE SOCIAL	- 123 627,76	- 123 627,76	
ESAT SOCIAL AC STAUBES	135 865,87	135 865,87	
ESAT 3 RELAIS SOCIAL	- 15 672,46	- 15 672,46	
ESAT SOC MUNDO	137 103,14	137 103,14	
SAVS SCHILTIGHEIM	- 21 424,75	- 21 424,75	
SAJH	10 132,66	10 132,66	
FAS LA LICORNE	- 87 240,97	- 87 240,97	
FHTH	- 74 955,00	- 74 955,00	
SAVS SAVERNE	- 5 296,30	- 5 296,30	
FHTE	- 153 183,36	- 153 183,36	
FPS	- 50 583,99	- 50 583,99	
SATE	- 2 684,40	- 2 684,40	
FHPH	- 11 484,12	- 11 484,12	
FAM EOLYS HEBERGEMENT	- 120 709,55	- 120 709,55	
TOTAL	330 771,07	- 102 334,99	433 106,06



6.1 Honoraires du commissaire aux comptes

	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	72 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
TOTAL	72 000

6.2 Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance.**6.2.1 Avances, crédits et engagements**

L'engagement d'indemnités de départ à la retraite calculé pour les directions de proximité s'élève à 173 084 €

L'engagement d'indemnité de départ à la retraite calculé pour les directions du siège s'élève à 101 334€

6.2.2 Rémunérations

En applicatif de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles à savoir :

- le Président
- le Président-adjoint
- le Trésorier

n'ont pas perçu de rémunérations au titre de l'année 2025.

Les rémunérations des directeurs sont reprises dans le rapport sur les conventions réglementées



6.3 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.3.1 Engagements hors bilan donnés

ENGAGEMENTS DONNES	
	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et caution	
Engagements en matière de retraite	2 360 750
Sûretés consenties par elle	910 000
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	3 270 750

6.3.2 Engagements hors bilan reçus

ENGAGEMENTS RECUS	
	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et caution	430 200
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	430 200



6.3.3 Evaluation des engagements de retraite

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- Détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective,
- Intégration des charges sociales et fiscales correspondantes,
- Méthodologie :
 - o pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ supposé à la retraite, 62 ans ;

En cas d'économies constatées sur le groupe 2 des comptes administratifs, conformément à la réglementation en vigueur, des provisions IDR ont été comptabilisées au passif du bilan.

Le montant provisionné au bilan s'élève à 1 397 720.64 €, l'engagement réel calculé étant de 2 360 750 €.

6.4 Dettes garanties par des suretés réelles

Les bâtiments de l'ESAT de Schiltigheim dont l'Apedi Alsace détient la propriété font l'objet d'une pré notation hypothécaire au bénéfice des prêteurs.

Le nouveau siège social acquis en octobre 2025 dont l'Apedi Alsace détient la propriété fait l'objet d'une hypothèque au bénéfice des prêteurs.

Un nantissement de titre a été octroyé au crédit coopératif à hauteur du capital restant dû de l'emprunt soit 118 123.92€.

6.5 Informations relatives à l'effectif

	ETP	HOMMES	FEMMES
Cadres	18.00	6.00	12.00
Chefs de services	23.00	8.00	14.00
Administratifs	37.29	5.57	31.72
Socio-éducatif	247.30	70.89	176.89
Paramédical	27.35	0.90	26.00
Médical	20.27	1.74	18.53
Autres	88.37	28.70	59.01
Total	461.58	121.80	338.15



6.6 Contributions volontaires en nature

Les heures consacrés par les bénévoles aux différentes activités de l'association sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Ces dernières ont été valorisées au SMIC horaire brut chargé.

Activités	Structures	Heures de bénévolat	Valorisation
Conseil de la vie sociale	Tous les établissements médicaux sociaux	250	4 158
Commissions associatives	Siège	170	2 827
Actions de collectes	Siège	105	1 746
Commission action solidaire	Siège	2 300	38 254
Total		2 825	46 985

